

FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

reconnue d'utilité publique par décret du 8 décembre 2010



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
LA FONDATION ET SON ORGANISATION	4
FONDATION RUP	
BUTS ET MOYENS D'ACTION	
LA GOUVERNANCE	5
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	
LE BUREAU	
LES COMITÉS D'ACTION	
LE COMITÉ FINANCIER	
L'ÉQUIPE PERMANENTE DE LA FONDATION	
ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT	9
LE COMITÉ DE SÉLECTION	
LE COMITÉ D'ANALYSE STRATÉGIQUE	
LE CERCLE DES AMIS	
ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	10
LES PRIX DE LA FONDATION 2020	
CENTENAIRE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE	
PUBLICATION D'UN LIVRE	
CONCOURS INTERLYCÉES MILITAIRES DE LA DÉFENSE	
COMMUNICATION	18
LES LIBÉRALITÉS	19
RAPPORT FINANCIER 2020	20
ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT	
RESSOURCES	
CHARGES	
PLACEMENTS	
ANALYSE DU BILAN	
RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE	
COMPTES 2020	
CONCLUSION	31
CONTACTS	32



LE MOT DU PRÉSIDENT

Une année dans la douleur

En ouverture du rapport d'activité 2020 de notre fondation, je me dois de préciser que nous vivons, comme toute personne physique ou morale dans le monde, la période la plus difficile de notre mouvement à cause de la Covid-19 et de ses variantes.

Ainsi, lorsque nous avons appris, en février 2020, l'existence de ce virus, nous étions loin de penser qu'il aurait une telle gravité pour notre santé. Et un mois plus tard, le 16 mars, la décision était prise de nous confiner.

De ce fait, nous avons annulé jusqu'à la fin de l'année notre projet de livre commun avec l'association des écrivains combattants.

De couvre-feu en reconfinement, nous nous sommes adaptés à cette situation en limitant le nombre de nos réunions de conseil d'administration et de bureau qui se sont déroulées en audioconférence. Notre personnel a passé les ¾ de son temps en télétravail, alternant les journées en présentiel.

Dans ce contexte, nous avons supprimé les projets d'action ou de recherche de partenaire, remettant à 2022, année du centenaire de notre mouvement, la mise en place d'un programme complet dont la préparation a déjà commencé.

Contrairement aux années précédentes, la cérémonie du ravivage de la Flamme sacrée sous l'Arc de Triomphe, dont nous sommes attributaires le 14 juillet, s'est tenue cette année en comité restreint sous la responsabilité de Raymond Casal pour l'association des plus grands invalides de querre, et de Patrice Molle, préfet honoraire, pour notre fondation.

De même, la remise des prix que nous attribuons chaque année aux Invalides, a été remplacée par l'envoi d'un courrier à chaque récipiendaire accompagné du prix qui lui était destiné.

Parmi les bonnes nouvelles, et heureusement qu'il y en a, nous relevons la nomination de Caroline Girelli au conseil d'administration, après le départ de Véronique Peaucelle-Delelis appelée aux fonctions de directrice générale de l'ONACVG. Également, nous nous félicitons de l'arrivée du professeur Paul Balandraud au comité scientifique et médical, et de Jean-Marie Leduc au comité handicap et accessibilité.

En conclusion, dans l'espoir de jours meilleurs en 2021, je remercie les membres de notre conseil d'administration ainsi que notre personnel pour leur soutien en ces moments difficiles.



LA FONDATION ET SON ORGANISATION

La **Fondation des plus grands invalides de guerre** est une fondation distributive, reconnue d'utilité publique (RUP) par décret du 8 décembre 2010. Elle peut donc recevoir des dons, des donations ou encore legs qu'elle utilise ensuite pour soutenir des projets en lien avec ses objectifs et dans le respect de la volonté du donateur.

Les dons effectués au profit de fondations RUP ouvrent droit aux réductions d'impôt suivantes :

- → pour les contribuables redevables de l'impôt sur le revenu, une réduction d'impôt égale à 66% du montant des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable :
- → pour les personnes assujetties à l'Impôt sur la fortune immobilière, une diminution de leur cotisation égale à 75 % de leur don, dans la limite de 50.000 € ;
- → pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, dans la limite de 10.000 € ou de 5 ‰ du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé ;
- → l'exonération de l'ensemble des droits de succession dans le cadre d'un legs.

▶ BUTS ET MOYENS D'ACTION

Article 1 des statuts (extraits): «L'établissement dit Fondation des plus grands invalides de guerre, créé à l'initiative de la Fédération nationale des Plus grands invalides de guerre, a pour but d'assurer la pérennité des traditions, des valeurs morales, et de l'idéal développé pendant plus de 80 ans par les grands invalides de guerre des conflits successifs du XX° siècle, notamment dans les actions de défense du droit à réparation exprimé dans la loi du 31 mars 1919. Afin de poursuivre l'œuvre de la Fédération fondatrice, il en assume l'intégralité des droits et obligations, en coordination avec l'Association nationale des plus grands invalides de guerre.»

Article 2 des statuts (extraits): «Les buts de la fondation sont déterminés par deux fondements: la **solidarité** et le **devoir de mémoire**. Pour leur accomplissement, la Fondation réalise et met en œuvre les moyens d'action suivants :

- 1. L'aide à la recherche médicale sur les soins médullaires et le grand handicap;
- 2. Le soutien à l'étude et au perfectionnement de l'appareillage et des aides techniques, et toute action visant à développer l'autonomie des personnes handicapées;
- 3. La promotion de l'accessibilité au cadre de vie et aux transports, la promotion de l'activité physique et sportive favorisant l'épanouissement et le retour à une vie meilleure :
- 4. L'édition périodique d'un bulletin d'information chargé de communiquer, notamment, sur les actions de la fondation et l'évolution de la législation des pensions militaires d'invalidité;
- 5. L'organisation ou la participation aux événements se rapportant aux Plus grands invalides de guerre et à l'histoire de la nation : colloques, expositions, conférences, cours et médias (radio, télévision, internet, réseaux sociaux);
- 6. La délivrance de prix et l'édition d'ouvrage, y compris scolaire, destinés à faire connaître l'histoire des Plus grands invalides de guerre.»

LA GOUVERNANCE

La fondation a adopté un système de gestion moniste avec une gouvernance assurée par une seule structure, un conseil d'administration, qui exerce un rôle essentiel dans l'élaboration et le suivi de l'action.

▶ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est l'instance suprême de gouvernance de la fondation.

Il se réunit trois fois par an pour:

- définir la stratégie et contrôler sa mise en œuvre;
- valider les soutiens aux projets ;
- voter le budaet :
- arrêter les comptes annuels;
- adopter le rapport spécial annuel (rapport d'activité);
- se prononcer sur l'acceptation de dons et legs.

Après le départ de M^{me} Véronique Peaucelle-Delelis, nommée directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) par décret du 21 août 2019, le poste de représentant de la ministre déléquée chargée des anciens combattants au sein du collège des membres de droit est resté vacant jusqu'au 26 mars 2020, date de la nomination de M^{me} Caroline Girelli.

Le conseil d'administration est articulé autour de trois collèges :

Collège des fondateurs

André Auberger, président de la fondation, président du conseil d'administration; Charles Deygas, vice-président, responsable du comité de la Mémoire ; Jean-Marie **Leduc:** Sophie Le Ferran, ingénieure civile de la défense hors classe.

Collège des membres de droit

Patrice Molle, préfet honoraire, représentant le ministre de l'intérieur ; Christian **Gal.** inspecteur général des affaires sociales honoraire, représentant du ministre de la santé : Caroline Girelli, administratrice générale, représentant le ministre chargé des anciens combattants ; Christophe de Saint Chamas, général de corps d'armée, gouverneur des Invalides.

Collège des personnalités qualifiées

Louis Cador, médecin général inspecteur ; Joseph-Émile Serna, trésorier général ; Jean Jeuland, responsable du comité Handicap et Accessibilité ; Gaëtan de la Vergne, secrétaire général.

La crise sanitaire nous a conduits à organiser les réunions de conseil d'administration et de bureau par audioconférence. Hormis le désagrément imposé à certains participants, moins à l'aise dans les échanges, ce mode de fonctionnement n'a pas impacté l'efficacité opérationnelle de la fondation.

Au cours de l'année 2020, le conseil d'administration s'est réuni, compte tenu des circonstances, deux fois:

- → le 24 septembre;
- → et le 26 novembre.

LE BUREAU

Conformément à l'article 4 des statuts (réforme du 13 mars 2018), un bureau est élu par le conseil d'administration, pour une durée de quatre ans. Son prochain renouvellement aura lieu en 2021.

Sur le plan opérationnel, le bureau prépare et instruit les questions et affaires soumises au conseil d'administration, puis exécute les orientations et délibérations votées. Sur le plan administratif, il assure la tenue et la garde des archives et registres faisant foi.

Composition du bureau :

- président : André Auberger ;
- vice-président : Charles Deygas ;
- secrétaire général : Gaëtan de la Vergne ;
- trésorier général : Joseph-Émile Serna.

Au cours de l'année 2020, le bureau s'est réuni quatre fois :

- → le 16 janvier:
- → le 5 mars;
- → le 10 septembre;
- → et le 15 octobre.

LES COMITÉS D'ACTION

Sur le plan opérationnel, quatre comités d'action sont chargés de rechercher, instruire, puis proposer des dossiers de candidatures de personnes morales ou physigues susceptibles de répondre aux objectifs de la fondation.

Le comité Scientifique et Médical

a pour objet le soutien à la recherche médicale fondamentale ou à l'acquisition d'équipements dans le domaine prioritaire des déficiences motrices et/ou sensorielles liées au grand handicap. Il peut également prendre part à l'organisation ou au financement de prix ou de mémoires spécifiques.

Il peut aussi intervenir en tant qu'organisateur ou participant dans des colloques, expositions ou conférences en lien avec son objet.

Ce comité a pour mission de rechercher et proposer les dossiers de candidatures de personnes morales (unités de recherche, laboratoires, etc.) ou physiques (programmes de recherche dans le cadre de thèses) susceptibles de répondre à ces objectifs.

Il a été complété en 2020 par l'arrivée du professeur Paul Balandraud, chirurgien viscéral.

Composition:

- Médecin général inspecteur Louis Cador, responsable du comité,
- Professeur Gérard Saillant, président de l'Institut du cerveau et de la moelle épinière,
- Professeur Emmanuel Chartier-Kastler, urologue au groupe hospitalier Pitié-

Salpêtrière et au CHU Raymond Poincaré de Garches,

 Médecin chef des services hors classe Paul Balandraud, chef du pôle de chirurgie opérationnelle viscérale des hôpitaux de la plateforme sud-est (hôpitaux de Toulon-Ste Anne et Marseille-Laveran).

Le comité Handicap et Accessibilité

a pour objectif de favoriser l'autonomie des mutilés et invalides militaires, et particulièrement des plus dépendants, en mettant en œuvre les moyens d'action suivants :

- → soutien financier à la recherche «appareillage et aides techniques», visant à encourager des travaux de recherches sur l'autonomie des personnes handicapées.
- -> sensibilisation à l'accessibilité par la publication d'une lettre d'information trimestrielle insérée dans le bulletin Le Grand Invalide.

Par la promotion de l'accessibilité, ce comité contribue à améliorer la qualité de vie des populations les plus vulnérables (personnes handicapées ou âgées).

Il a pour mission de rechercher et proposer les dossiers de candidatures de personnes morales ou physiques susceptibles de répondre à ces objectifs.

Le comité a été complété en 2020 par l'arrivée de Jean-Marie Leduc, administrateur membre du collège des fondateurs.

Composition:

- Jean Jeuland, responsable du comité,
- Jean-Marie Leduc, grand invalide de guerre,
- Pierre-Marie Juranville, ancien président-directeur général d'Invacare,
- Éric Padieu, déléqué interrégional à l'accompagnement des restructurations de défense, ancien directeur du CERAH.

Le comité Sport et Jeunesse

s'adresse aux militaires blessés – hommes et femmes – en activité ou réformés, qui souhaiteraient démarrer ou reprendre une activité physique et sportive.

Il peut aussi soutenir un dossier présenté par un club sportif affilié à une fédération, membre du Comité national olympique et sportif français, à condition que, parmi ses pratiquants, il y ait au moins un licencié handicapé ressortissant du ministère des armées ou des anciens combattants.

Le comité Sport et Jeunesse a pour mission de rechercher et proposer les candidatures d'hommes et de femmes, principalement jeunes, susceptibles de pratiquer une discipline sportive ou de progresser dans l'activité choisie, facilitant ainsi leur intégration dans la société.

Composition:

- Lieutenant-colonel (er) Gaëtan de la Vergne, président du Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides;
- Commandant Bertrand Pesquié, directeur du Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides.

Le comité de la Mémoire

s'adresse à la jeunesse à travers la délivrance de prix ou l'organisation de manifestations de sensibilisation permettant aux collégiens et lycéens de mieux comprendre la vie de ceux qui ont participé aux querres ou sont intervenus sur les théâtres d'opérations extérieurs. Il à également pour objet l'organisation ou la participation au financement de colloques, d'expositions ou de conférences, se rapportant aux mutilés et invalides de guerré et à l'histoire de la nation.

Ce comité a pour mission de rechercher et proposer des candidatures de personnes morales ou physiques, d'établissements scolaires ou de partenaires institutionnels susceptibles de répondre à ses objectifs.

Composition:

- Charles Deygas, responsable du comité,
- Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales honoraire, administrateur,
- Joseph-Émile Serna, trésorier général de la fondation.

▶ LE COMITÉ FINANCIER

Le comité financier est chargé d'étudier toutes les questions relatives aux affaires financières. Il veille en particulier à la qualité de la gestion des actifs.

Composition:

- André Auberger, président,
- Joseph-Émile Serna, trésorier général,
- Bernard Le Ferran, directeur.

L'ÉQUIPE PERMANENTE

La fondation compte deux salariés permanents chargés de mettre en application la stratégie et les décisions arrêtées par le conseil d'administration et suivies par le bureau :

- Bernard Le Ferran, directeur,
- Héléna Boulaye, secrétaire comptable.

La crise sanitaire a contraint la fondation à fermer les portes de son siège durant le confinement et à adopter le télétravail pour les fonctions éligibles à ce mode d'organisation (direction et comptabilité).

Sur le plan pratique, la mise en place du télétravail n'a pas eu d'impact sur l'activité opérationnelle. Le personnel effectue ses travaux à partir du serveur informatique sécurisé installé dans les locaux de la fondation et peut poursuivre son activité quel que soit l'endroit où il se trouve, dès lors qu'un accès internet lui est ouvert.

Ce mode de fonctionnement a été pérennisé par l'adoption d'une charte de télétravail. Hors période de confinement strict, la présence d'un salarié au siège de la fondation est assurée trois jours par semaine (mardi, mercredi et jeudi).

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

► LE COMITÉ DE SÉLECTION

Mis en place par le conseil d'administration au cours de l'année 2012, le comité de sélection a pour objectif d'étudier les projets proposés au financement par les comités d'action.

Sous la direction du président, il est composé:

- → du secrétaire général et du directeur de la fondation;
- → de l'animateur de chaque comité d'action :
- → des représentants du Cercle des Amis (au maximum quatre).

Il se réunit au mois de mai pour arrêter la liste des projets qui est communiquée au conseil d'administration du 2° trimestre chargé de voter le programme d'actions de l'année en cours.

▶ LE COMITÉ D'ANALYSE STRATÉGIQUE

Le comité d'analyse stratégique est chargé de proposer au conseil d'administration les options stratégiques lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'éviter des erreurs coûteuses.

Composition:

- André Auberger,
- Patrice Molle,
- Caroline Girelli,
- Joseph-Émile Serna,
- Jean Jeuland,
- Gaëtan de la Vergne,
- Bernard Le Ferran.

Il a pour objet:

- de définir la politique générale de la fondation et les moyens à mettre en œuvre;
- d'apporter au conseil d'administration une aide à la décision ;
- d'aider les comités d'action dans la recherche des projets ;
- de favoriser le mécénat (recherche de partenaires) ;
- de développer la prospective en matière économique et sociale, et en particulier renforcer les synergies avec les collectivités et l'État;
- de pérenniser la gouvernance en préparant la transition due à la disparition progressive des fondateurs actuels, ou au moins leur retrait des affaires, à l'horizon 2025 (solutions alternatives).

LE CERCLE DES AMIS

Le Cercle des Amis est composé de partenaires institutionnels, de représentants d'entreprises, de fédérations, d'associations et de mécènes soutenant les actions ou opérations de la fondation, dont les buts sont déterminés par deux fondements : la solidarité et le devoir de Mémoire.

En raison du contexte actuel lié à la pandémie, qui sévit depuis quinze mois maintenant, et dont les conséquences néfastes vont encore peser un certain temps, le Cercle des Amis est mis en sommeil dans l'attente de dispositions nouvelles lui permettant de reprendre une activité normale.

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

► LES PRIX 2020 DE LA FONDATION

Malgré les circonstances particulières liées à la crise sanitaire, l'activité opérationnelle a été maintenue et le conseil d'administration a été en mesure d'arrêter le programme d'actions 2020.

Programme d'actions 2020 - Synthèse

→ allocations disponibles: 40 k€ (fonds propres de la fondation);

→ montants votés: 32 k€: → montants alloués: 27 k€: → nombre initial de lauréats: 14

→ nombre définitif de lauréats : 13 (un projet adopté a été annulé en raison de la crise sanitaire).

La cérémonie de remise des prix, prévue le 25 novembre 2020, a été annulée.

À titre exceptionnel, le conseil d'administration a accepté la proposition du président de reporter les crédits 2020 non consommés sur l'année 2021.

COMITÉ SCIENTIFIQUE & MÉDICAL

Un prix d'honneur d'un montant de 10.000€ a été décerné à un projet porté par le médecin-chef Laurent Thefenne, chef du pôle de réhabilitation du blessé de l'Hôpital d'instruction des armées Laveran (Marseille) et de l'antenne de médecine physique et de réadaptation de l'Hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne (Toulon). Le projet concerne l'acquisition d'une station LDA® permettant le suivi et la prise en charge des militaires victimes d'une entorse grave du genou par laximétrie dynamique automatisée.

L'entraînement du militaire en fait un sportif de haut niveau. Il est donc potentiellement blessé. L'entorse grave du genou est une pathologie qui intéresse tous les niveaux. Le militaire qui souhaite être soigné (traitement rééducatif ou chirurgical, reprise possible ou avec précaution), les médecins pour savoir si on s'oriente vers une possible récupération ou une réparation (réparation simple ou associée à un geste extra-articulaire), le commandement pour limiter la durée d'inaptitude et éviter les congés prolongés (durée d'inaptitude au service actif sans restriction minimum de 9 mois).

La station LDA® peut répondre à ces différentes questions. En effet, elle permet de dire si le ligament croisé antérieur et postérieur est rompu complètement ou partiellement, et de voir la cicatrisation du transplant. Ce matériel deviendra un élément objectif pour la thérapeutique et la reprise des activités.



Les objectifs principaux de la mise en œuvre de cet appareil concernent l'évaluation puis le suivi de la cicatrisation (post-opératoire ou traitement fonctionnel) et la détermination de critères de reprise objectifs d'une pathologie fréquente.

Le projet va apporter à court et moyen termes les changements et améliorations suivantes:

- Possibilité de suivi des équipes sportives et des militaires à risque. Bilan ligamentaire, suivi longitudinal (mise en place d'un protocole approprié : proprioceptif, renforcement musculaire). Prévention primaire.
- Diminution du nombre de chirurgie.
- Améliorer la décision chirurgicale.
- Développer des critères radiologiques en relation avec les résultats de l'analyse de la laximétrie dynamique automatisée. Il permet une vision dynamique de la résistance ligamentaire alors que l'IRM ne donne qu'une vision anatomique du LCA.
- Rééducation adaptée au patient et ses déficiences.
- Accepter une reprise de l'activité physique à un niveau parfois inférieur.

COMITÉ SPORT & JEUNESSE

Un **prix d'honneur d'un montant de 5.000 €** a été décerné à l'association Ma Roue Libre pour l'acquisition d'un fauteuil tout terrain Quadrix Axess Touch.

Cette association organise une activité sportive et de loisirs de pleine nature, accessible aux personnes en situation de handicap. Son ambition est de proposer une activité mixte, handis et valides (VTTistes, randonneurs), jeunes et moins jeunes, en favorisant l'autonomie et l'accomplissement du pratiquant.

Afin d'élargir l'offre de randonnée en pleine nature au plus grand nombre, Ma Roue Libre souhaitait acquérir un Fauteuil Tout Terrain AXESS TOUCH, muni d'une commande joystick.

Avec cet appareil, Ma Roue Libre va être en mesure de faire découvrir cette activité auprès de 250 établissements et structures en IDF! Inutile de rappeler que l'Île-de-France représente 1,8 millions de personnes en situation de handicap, dont 72 % avec un handicap moteur, et 90.000 personnes en fauteuils roulants.

À l'aide de sa commande joystick déportable, une tierce personne est en mesure d'accompagner et de commander le fauteuil.



Quadrix Axess Touch



Pour plus d'informations, flashez le gr-code ou suivez le lien :

https://www.youtube.com/watch?v=ttplyLwkk1c&feature=youtu.be

COMITÉ HANDICAP & ACCESSIBILITÉ

Un **prix d'un montant de 10.000€** sera partagé entre les dix premiers acquéreurs de la plateforme EasyAccess © qui recevront chacun une subvention de 1.000 € (collectivités publiques commercants).

Le projet, soutenu par la fondation depuis son origine avec des financements à hauteur de 28.2 k€, a beaucoup évolué et entre désormais en phase de pré-industrialisation. Le coût unitaire annoncé est de l'ordre de 3.000 € TTC.

Les premières installations sont programmées sur la ville de Nice pour juin 2021.

D'autres communes sont intéressées par le projet, notamment Fougères dans l'Ille-et-Vilaine.

Le soutien financier de la fondation aux premières acquisitions sera relayé par la presse régionale. Les opérations de communication autour du projet sont du ressort de l'inventeur, M. Raoul Parienti.

Cette subvention globale de 10 k€ ne sera allouée qu'une seule fois, la fondation souhaitant intervenir dans d'autres domaines du handicap et de l'accessibilité.

La première présentation officielle de la plateforme EasyAccess® s'est déroulée à Nice le 16 juillet 2020, place Jacques Toja, en présence de M. Jean Jeuland, représentant la Fondation des plus grands invalides de guerre et M. Jacques Dejandile, délégué au Handicap représentant M. Christian Estrosi, maire de Nice.

EasyAccess® est une plateforme élévatrice permettant aux personnes en fauteuil roulant d'accéder aux établissements recevant du public.

EasyAccess® a reçu la médaille d'or du concours Lépine et le prix du handicap de la Ville de Paris.

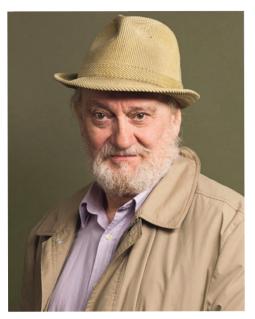
La Fondation des plus grands invalides de guerre s'est rapprochée de M. Raoul Parienti, inventeur niçois reconnu, pour trouver une solution simple, fiable et abordable permettant de rendre accessible l'ensemble des lieux publics aux personnes en fauteuil roulant.



Nice - 16 juillet 2020 : Présentation de la plateforme



COMITÉ DE LA MÉMOIRE



Georges-Olivier Châteaureynaud

Dans le cadre des quatre prix littéraires remis, chaque année. par l'Association des écrivains combattants (AEC), le Prix Michel-Tauriac, récompensant l'ensemble d'une œuvre, a été mécéné par la Fondation des plus grands invalides de guerre. Ce prix d'encouragement, d'un montant de 2.000 €, fait partie du programme d'actions 2020 dans la catégorie Mémoire. Il a été décerné à Georges-Olivier Châteaureynaud.

Fondée en 1919 et reconnue d'utilité publique en 1931, l'Association des écrivains combattants (AEC) a été créée pour honorer la mémoire des 560 écrivains morts pendant la Grande Guerre. Elle organise diverses manifestations, en particulier à l'Arc de triomphe (ravivage de la Flamme sacrée) et au Panthéon (lectures de textes des «560» par des lycéens

de la France entière). Outre la publication d'une revue trimestrielle, *L'Écrivain com*battant, elle organise tous les ans et depuis 1925, un salon du livre nommé «Après-midi du livre », manifestation placée sous le haut patronage du président de la République.

Georges-Olivier Châteaureynaud

Georges-Olivier Châteaureynaud, né le 25 septembre 1947 à Paris, est un grand écrivain, romancier et nouvelliste francais.

Lauréat du Prix Renaudot pour La Faculté des songes, il a également décroché le Prix Goncourt de la nouvelle pour son savoureux recueil Singe savant tabassé par deux clowns. C'est un doublé exceptionnel, puisqu'il est le seul écrivain à se voir décerner ces deux prestigieuses récompenses littéraires. Mais l'auteur de La Vie nous regarde passer a toujours voulu partager sa passion pour la littérature, et pas seulement auprès de ses lecteurs. Son dernier ouvrage, Contre la perte et l'oubli de tout, est d'ailleurs un vibrant éloge du livre et de la littérature en dix histoires. L'homme est aussi un important éditeur au sein de la célèbre maison d'édition Grasset. Ce point est fondamental pour les futurs participants de l'atelier d'écriture : Georges-Olivier Châteaureynaud les guidera en étant le fameux «troisième œil», celui qui détectera les faiblesses d'un récit, une «attaque» ou «une chute» à améliorer, un style à rendre plus percutant.

Les ateliers d'écriture

Le romancier anime depuis une dizaine d'années des ateliers d'écriture qu'il organise durant les étés à Muret, près de Toulouse. Les lauréats du Prix du jeune écrivain ont également bénéficié de ses talents de pédagoque dans l'art de trousser une bonne nouvelle. C'est un art difficile qui ne supporte pas l'à-peu-près. En guelques lignes, il faut savoir installer des personnages profonds, un décor original, une intrigue bien ficelée, avec un style qui tienne la route.

La vocation de raconteur d'histoire de Georges-Olivier Châteaureynaud est née en même temps que sa découverte de la lecture. Il n'a pas son pareil pour développer un imaginaire. Depuis, l'actuel secrétaire général du prix Renaudot n'a jamais cessé de partager sa passion et son enthousiasme. Auteur d'une œuvre ample (plus d'une centaine de nouvelles et une dizaine de romans), il est l'un des acteurs du renouveau de la nouvelle en France, inlassable défenseur du genre. De 2000 à 2002, il a présidé la Société des Gens de Lettres. Son travail est reconnu à l'étranger (il est traduit aux États-Unis), où on le compare aux plus grands.

CENTENAIRE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

Pour célébrer le centenaire de la création du mouvement des plus grands invalides de querre, né le 15 octobre 1922, le conseil d'administration réfléchit à plusieurs actions de prestige parmi lesquelles la publication d'un livre, l'organisation d'un colloque national et la tenue d'un dîner de soutien.

PUBLICATION D'UN LIVRE

Le projet de création d'un livre sur le thème « Aimer la France » a été lancé dans le courant du dernier trimestre 2020.

Publié à l'occasion des célébrations du Centenaire du mouvement des Plus grands invalides de querre, né le 15 octobre 1922 avec la création de l'Association nationale des grands invalides de querre, l'ouvrage vise à offrir aux élèves situés dans la tranche d'âge 14-16 ans (classes de troisième et seconde), un complément pédagogique dans les domaines du civisme, du patriotisme et du devoir de mémoire. À ce titre, il s'inscrit dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture mis en place par l'éducation nationale, notamment pour ce qui concerne le domaine de la formation de la personne et du citoyen.

Ouvrage civique de 180 pages en couleur rédigé par un collectif d'écrivains, professeurs et historiens de renom, spécialistes des thèmes abordés, le livre s'attachera à mettre en évidence les apports des conflits modernes dans ce qu'est devenue la France du XXIe siècle, en soulignant notamment l'apprentissage et la construction d'une résilience collective nationale toujours d'actualité.

Les thèmes abordés couvriront un large spectre allant du territoire à l'histoire en passant par la démographie, la richesse culturelle ou encore les guestions sociétales: La France et... ses origines, son histoire, sa mémoire, sa langue, sa culture et sa littérature, son unité, sa population, sa diversité, ses richesses, ses institutions et ses valeurs (symboles et emblème), sa sécurité, sa défense et son armée, sa gastronomie et son art de vivre, le sport (liste non exhaustive).

Sous réserve d'un accord ministériel à obtenir, la version numérique du livre serait mise gracieusement à disposition du public visé par le biais des centres de documentation et d'information des établissements scolaires.

Les auditions des rédacteurs ont démarré le 12 janvier 2021 et se tiennent au rythme d'une réunion par mois. Un groupe de travail interne à la fondation, composé de guatre membres du conseil d'administration, assure la coordination générale du projet et le suivi des audi-

Le directeur de la fondation assure le suivi opérationnel et administratif de l'ensemble du projet, ainsi que les relations avec les différents acteurs, et en particulier avec l'association des écrivains combattants (AEC), partenaire de l'opération. Le secrétaire général de l'AEC est en charge du contact avec les rédacteurs, du suivi rédactionnel, avec notamment le contrôle de cohérence globale de l'ensemble de l'ouvrage et le respect de la ligne éditoriale, et du pilotage du comité de relecture.

CONCOURS INTERLYCÉES MILITAIRES DE LA DÉFENSE

la France au cœur





Le concours intitulé "la France au cœur" est organisé par la Fondation des plus grands invalides de querre (FPGIG) avec le soutien de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

1- PRÉSENTATION DU PARTENAIRE

L'ONACVG: Établissement public sous tutelle du ministère des Armées, l'ONACVG a pour mission de veiller aux intérêts matériels et moraux de ses ressortissants : anciens combattants et victimes de guerre et leurs ayant cause, pupilles de la Nation, veuves de guerre, mutilés de querre et blessés en opérations extérieures, etc.

Opérateur du ministère chargé de la mise en œuvre de la politique mémorielle, il dispose à cet effet de services départementaux métropolitains et ultramarins, et depuis 2010, d'un réseau de référents mémoire régionaux.

Ses missions de transmission de la mémoire des grands conflits contemporains et des valeurs citoyennes ont naturellement amené l'ONACVG à initier des actions pédagogiques à destination du jeune public et à la création de concours jeunesse, afin d'impliquer les plus jeunes générations dans le travail de mémoire et de participer de l'éducation à la citoyenneté.

www.onac-vg.fr

2- OBJET DU CONCOURS

Nous proposons aux lycéens, scolarisés en classes de seconde au sein des six lycées militaires de la Défense, de participer à un concours sur le thème "Aimer la France".

Les participants sont invités à rédiger une dissertation dont le sujet est "Comment faire aimer la France aujourd'hui?" sur un des thèmes aux choix suivants:

- la France, son histoire;
- la France, sa culture;
- la France, son armée;
- la France et le sport.

Contexte: La Fondation des plus grands invalides de guerre va célébrer en octobre 2022 le centième anniversaire du mouvement des grands invalides de querre, rassemblement né après la 1^{re} Guerre mondiale à l'initiative des plus grands blessés de ce conflit meurtrier. Pour honorer dignement cet anniversaire, la fondation prépare, en étroite coopération avec l'Association des écrivains combattants, elle-même centenaire, la publication d'un livre sur le thème de l'amour de la France. Les meilleures copies du concours seront publiées dans cet ouvrage.

3- MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour pouvoir prendre part aux concours, les travaux doivent être envoyés par les établissements, en deux exemplaires, accompagnés d'une fiche d'inscription faisant acte de candidature, en pli simple non recommandé, à la Fondation des plus grands invalides de guerre (13, avenue de La Motte-Picquet - 75007 Paris). La date limite de réception des travaux est fixée au 31 mai 2021.

Catégorie "œuvre collective"

Cette catégorie concerne les six établissement scolaires qui constituent, chacun, un seul groupe par classe de seconde, chargé de les représenter. De ce fait, il peut y avoir autant de groupes que de classes de seconde ouvertes au sein d'un établissement considéré.

La constitution du groupe est laissée à l'entière appréciation du personnel enseignant, mais ne peut être inférieure à quatre élèves. Le travail du groupe est effectué dans le cadre d'un projet encadré.

Le dossier d'inscription à renvoyer doit comporter la fiche d'inscription en groupe dûment remplie, le certificat de scolarité de chaque participant et la dissertation en deux exemplaires.

Catégorie "candidat libre"

Cette catégorie s'adresse aux élèves qui souhaitent produire un texte rédigé sur leur temps libre, sans accompagnement ou encadrement pédagogique.

Le dossier d'inscription à renvoyer doit comporter la fiche d'inscription candidat libre dûment remplie, le certificat de scolarité du candidat et la dissertation en deux exemplaires.

4- FORME ATTENDUE DES TRAVAUX

Le texte sera produit sur des feuilles au format A4, recto, en noir, police Arial 11, justifié, interligne 1,15 et marge 2,5. Il fera un minimum de 4 pages (soit 12.000 signes) et un maximum de 8 pages (soit 24.000 signes), espaces compris. Les textes fournis au format manuscrit ne seront pas acceptés par le jury.

Pour les deux catégories, les travaux seront adressés à la fondation:

- par voie postale, en deux exemplaires :
- et par voie électronique, sous forme de fichier pdf, à l'adresse "fondation@invalidesdequerre.org".

5-PRIX

Chaque catégorie est dotée d'un prix et d'un accessit:

catégorie "œuvre collective" catégorie "candidat libre" → 1^{er} prix : 5.000 € → 1^{er} prix : 2.500 € → accessit : 2.500 € → accessit : 1.000 €

6- CRITÈRES DE SÉLECTION

Très attachée à la préservation de la langue française, les organisateurs apprécieront avec une plus grande bienveillance les travaux rédigés dans une langue soutenue et un style recherché mais sans emphase. La ponctuation, respiration du langage écrit, sera précise.

7- CALENDRIER DU CONCOURS

Le concours débute officiellement le 1^{er} mars 2021.

Au 31 mai 2021 (cachet de la poste faisant foi), les inscriptions sont closes et les travaux doivent être adressés à la fondation.

Le jury se réunit courant juin 2021 et publie ses résultats avant le 30 juin 2021, date à laquelle seront remis les prix.

COMMUNICATION

La fondation édite un bulletin trimestriel intitulé : *Le Grand Invalide*. Ce journal est adressé aux organismes étatiques et institutionnels ayant à connaître de l'activité de la fondation.

Il est également envoyé à tous les adhérents de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANPGIG) à jour de cotisation.

En 2019, le tirage moyen a été de 1.000 exemplaires. Il est imprimé à Maisons-Alfort (94) par la société Burlet Graphics.





Le comité Handicap et Accessibilité de la fondation a remplacé la lettre d'information trimestrielle intitulée **Lettre AATA** (Appareillage – Aides Techniques – Accessibilité) par une autre lettre intitulée **Infos Handicap & Accessibilité**. Ce nouveau document est inséré dans le bulletin *Le Grand Invalide*.

Il est destiné aux instances exécutives et législatives, aux élus régionaux, départementaux ou municipaux, aux directeurs d'institution ou de service public, intervenants en réadaptation fonctionnelle, présidents d'association, responsables ou adhérent de l'association. Ce support de communication a vocation à informer les acteurs du secteur des décisions, études, réalisations et interventions relatives à l'appareillage, aux aides techniques et à l'accessibilité.

Ainsi, notre fondation souhaite montrer combien tout progrès en ces domaines facilite la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Puisse cette lettre contribuer à éclairer les consciences.

Le site internet créé en 2006 a été définitivement fermé. Un nouveau site a été créé et mis en ligne en février 2020.

Il regroupe l'ensemble des informations relatives à la fondation et contient un espace dédié à l'association.

Les plus grands invalides de guerre y retrouvent un guide législatif et social les informant de leurs droits et leur permettant de tenir à jour leur connaissance de la législation des pensions, qui évolue peu mais demeure complexe.

N'hésitez pas à consulter le nouveau site : www.invalidesdeguerre.org



LES LIBÉRALITÉS

Toute personne ayant l'intention de rendre la fondation légataire a intérêt à affecter les fonds légués à une destination précise, choisie selon de sa sensibilité: aides sociales au profit des conjoints survivants, aide à l'acquisition d'appareillage et d'aides techniques, entretien des sépultures, etc. À défaut d'indications sur les intentions du donateur, les sommes recueillies seront versées à la dotation de la fondation et ne pourront pas servir aux missions de solidarité.

Aux camarades ou aux veuves de guerre qui auraient institué l'ex-fédération comme légataire, nous adressons les deux recommandations importantes suivantes :

→ la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre a perdu toute existence juridique au moment de la création de la fondation (cf. décret du 8 décembre 2010 - JO du 10 décembre 2010). Le décret du 23 juillet 1927 qui lui accordait la reconnaissance d'utilité publique a été abrogé.

Dès lors, les testaments de nos adhérents sur lesquels la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre serait inscrite comme légataire - particulier ou universel -, ne pourront pas s'appliquer en l'état.

Si la volonté du testateur est maintenue à l'égard de la fondation, établissement reconnu d'utilité publique par le décret du 8 décembre 2010, et qui se substitue à la fédération, il convient donc de modifier les termes du testament en instituant la Fondation des plus grands invalides de guerre comme légataire.

→ Par ailleurs, la Fondation des plus grands invalides de guerre, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons et legs totalement exonérés de droits de succession.

Dans la rédaction du testament, nous recommandons aux donateurs de mentionner, de manière claire et incontestable, la destination qu'ils souhaitent donner à leur legs.

- Plusieurs possibilités sont offertes :
 - action sociale destinée aux veuves de guerre ;
 - appareillage;
 - aides techniques ;
 - action sociale destinée aux grands invalides de guerre ;
 - ou tout autre choix du moment qu'il soit en conformité avec l'objet de la fondation.

RAPPORT FINANCIER 2020

► IMPACT COVID-19

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 n'ont pas eu d'incidence significative dans les présents comptes.

La fondation n'a pas eu recours au prêt garanti par l'état et n'a pas sollicité de report d'échéances de paiement.

S'agissant des ressources humaines, le personnel opérationnel a maintenu son rythme de travail à temps plein mais en télétravail : la fondation n'a donc pas eu recours à l'activité partielle sur l'exercice.

Compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, il n'est pas possible aujourd'hui d'apprécier les impacts chiffrés sur les mois à venir, mais il est probable que des effets négatifs puissent affecter la trésorerie et/ou l'activité.

À la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La crise sanitaire relative à la Covid-19 s'est poursuivie après la clôture de l'exercice. Les impacts en résultant, à la date d'arrêté des comptes, sont difficilement quantifiables, mais ne donnent pas lieu à d'incertitudes significatives.

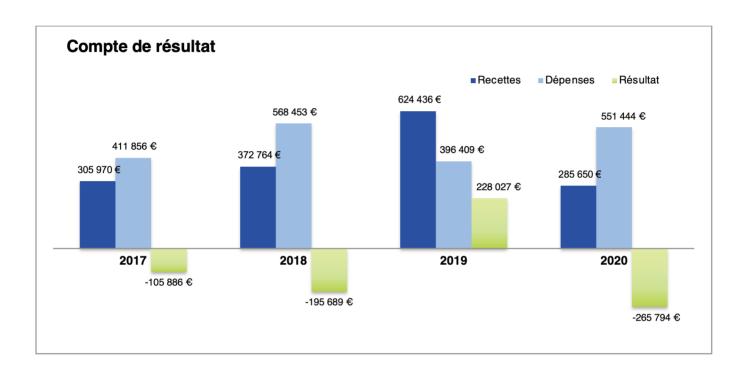
INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, la fondation recourt aux services du cabinet d'expertise comptable Léo Jégard & Associés. La mission est placée sous la responsabilité de Monsieur François Jégard, associé signataire, qui est assisté dans l'organisation et le suivi de sa mission par M^{mes} Anaïs Souto, directrice de mission, Clara Gourgas, collaboratrice et Maroua Guitane, alternante. La sincérité et la régularité des comptes sont vérifiées par Monsieur François Jégard, commissaire aux comptes, désigné lors du conseil d'administration du 22 juin 2017 pour un mandat de six ans, qui expirera donc à l'issue du conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

La cérémonie de remise des prix 2019-2020 a été annulée en raison de la crise sanitaire. Le conseil d'administration du 26 novembre 2020 a arrêté le programme d'action 2020. Cinq prix ont été décernés pour un montant global de 32.000 €.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat est présenté selon les normes habituellement en viqueur dans les fondations. Pour l'exercice 2020, il laisse apparaître un déficit de 265.794 €.



Charges 2020 budgétées et réalisées

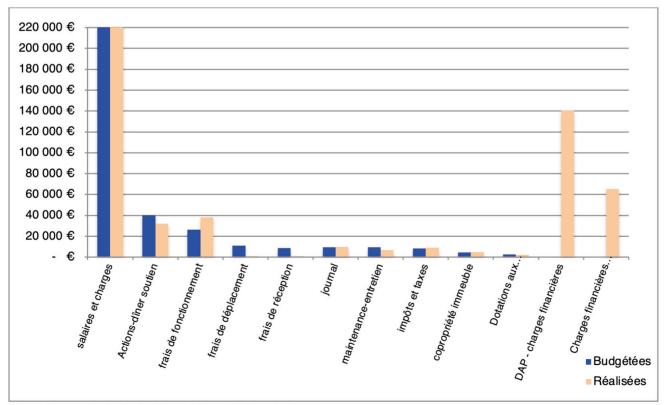


Figure 2 : compte de résultat (emplois) au 31 décembre 2020

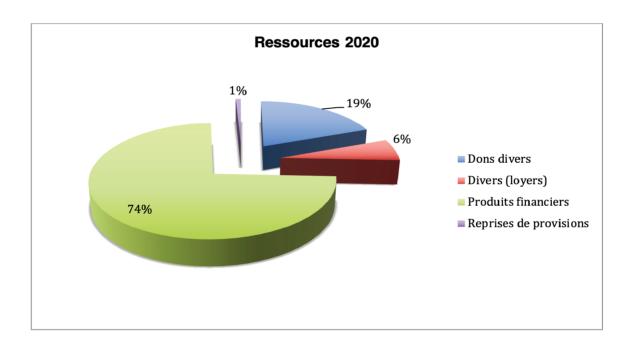
S'agissant des charges, la réalisation au 31 décembre 2020 laisse apparaître une différence de 209.904€ par rapport au budget. Cet écart est dû essentiellement aux postes **Charges** financières (65.246€) et Dotations aux provisions (140.825€).

Les postes du projet de budget sont pratiquement identiques aux postes réalisés au 31 décembre 2020.

Les écarts les plus significatifs des charges par rapport au projet de budget 2020 sont analysés à la rubrique « CHARGES – Fonctionnement ».

Le poste Frais de fonctionnement (cf. figure 2) représente les charges permanentes permettant à la fondation d'agir: EDF/GDF, fournitures de bureau, locations diverses, assurance, documentations et abonnements, cotisations diverses, frais d'honoraires, relations publiques, archivage, affranchissements, téléphone, etc.

RESSOURCES



LEGS AUFRÈRE

En plus d'actifs mobiliers, la succession Aufrère comprenait un bien immobilier dont le conseil d'administration a décidé la mise en vente. Un mandat de vente exclusif de trois mois a été confié à l'agence immobilière NESTENN de Valencay. Après expertise du mandataire, la maison a été mise en vente à 87.000 €.

DONS

Le montant total des dons perçus par la fondation s'élève à 51.105 €. Ce poste représente 19 % des ressources.

L'Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANPGIG) a octroyé à la fondation une contribution financière de 50.000 € pour sa participation aux frais de fonctionnement et de personnel pour l'année 2020. Ces fonds servent à régler la prime de mise à disposition du personnel, d'un montant de 32.742 €, charges comprises, et la part des charges de fonctionnement revenant à l'association (utilisation des services généraux de la fondation). Les adhérents de l'association ont versé 1.105 € de dons.

PRODUITS FINANCIERS

Le total des produits financiers encaissé s'élève à 193.866 € répartis de la manière suivante:

PRODUITS FINANCIERS

VMP					
Prestataire	Contrat	Support	Vente	+/- values	Total
ACP	Intencial 2300418	Perform. Transatl. 05/18	203 502,50 €	106 777,30 €	310 279,80 €
ACP	Intencial 2300418	Perform. Transatl. 11/18	145 753,30 €	14 575,33 €	160 328,63 €
ACP	MMA		11 858,04 €	2141,96 €	14000 €
SG Banque Privée		+ values cessions 2020		13 170,37 €	
Produits nets su	r cessions			136 664,96 €	
LIVRET					
Prestataire	Contrat	Support		intérêts	
Société Générale		Compte sur livret		328,12 €	
SCPI					
Prestataire	Contrat	Support		dividendes	
		Dividende SCPI		51 131,36 €	
GESTION PRIVÉE					
Prestataire	Contrat	Support		dividendes	
SG Banque Privée		Dividende SG BP		5741,10 €	
Total produits fi	nanciers			193 865,54 €	

DIVERS

Depuis 1993, l'Union nationale de l'arme blindée cavalerie char (UNABCC) occupe un bureau au siège de la fondation. En compensation de cette occupation et au titre de sa contribution aux charges de fonctionnement, l'UNABCC verse un soutien annuel financier qui, pour 2020, représente 3.100 €.

Au titre de l'année 2020, l'Association des écrivains combattants a versé :

- 12.000 € de loyer pour la location d'un bureau;
- 348 € au titre de la participation aux charges EDF-GDF fixée à 10 % de la consommation globale.

L'ANPGIG prend à sa charge 34% des frais de fournitures de bureau/produits d'entretien supportés par la fondation, à savoir 1.100 € (résolution n° 121 du conseil d'administration ANPGIG du 3 décembre 2019).

SUBVENTIONS

Au même titre que les acteurs économiques classiques, les fondations et associations subissent de manière sensible le ralentissement économique général. Les financements publics distribués sous forme de subventions sont en baisse constante, en particulier de la part de l'État. Aucune demande n'a été déposée cette année.

CHARGES

Le total des charges de la fondation représente un coût global de 551.444 €, en augmentation de 209.904 € par rapport au projet de budget 2020 (écart est dû essentiellement aux postes Charges financières pour $65.244 \in \text{et Dotations aux provisions pour } 140.825 \in \text{)}.$ L'exercice 2020 se solde par un résultat négatif de 265.794 €.

FONCTIONNEMENT

Les écarts les plus significatifs des charges de fonctionnement par rapport au projet de budget 2020 sont:

- EDF-GDF: -1.221 € (estimation difficile à budgéter base retenue -> prorata sur 3 ans)
- Entretien réparation : -2.164 € (deux travaux non réalisés : installation d'une gâche électrique et d'un digicode sur la porte d'entrée principale) :
- Frais des administrateurs : 9.905 € (à partir du mois de mars 2020, baisse drastique des déplacements en raison de la crise sanitaire);
- Manifestations extérieures :- 4.700 € (annulation de toutes les invitations du 14-Juillet en raison de la crise sanitaire);
- Réception : 2.860 € (la crise sanitaire a entraîné une annulation des différents événements):
- Activités du programme d'actions : 8.000 € (report des crédits non consommés).
- Archivage Dolce Farniente: + 1.379 € (résiliation du contrat d'archivage, rapatriement des archives utiles - fiches salariales et bilan de l'établissement, destruction des autres archives):
- Services bancaires: + 13.195 € (commissions de gestion et droits de garde Banque privée-SG pour 12.385 €, droits de garde d'un compte-titres Gresham-ACP pour 1.360 €) ;
- Charges financières : + 65.246 € (Banque privée-SG: moins-values de cessions 2020) ;
- DAP charges financières : + 140.825 € (placement chez ACP Gresham : values latentes de 134.959 €).

ACTIONS SOCIALES

L'Association nationale des plus grands invalides de guerre gère désormais l'action sociale à destination des adhérents (décision du conseil d'administration de la fondation - 26 mars 2013),

Donation Thuillier - Ce fonds est géré par une commission composée de trois membres du conseil d'administration de l'ANPGIG (Mme Algrain, MM. Le Ferran et Legrand). Il permet d'attribuer, sur demande, des aides financières aux conjoints survivants ayant des difficultés. Le conseil d'administration de l'ANPGIG du 25 mars 2014 a décidé que les secours au décès, attribué à chaque conjoint survivant après le décès d'un adhérent marié, seraient imputés systématiquement et exclusivement sur ce compte à compter du 1er janvier 2014, cette décision ne trahissant en rien l'esprit du donateur. Le conseil d'administration du 26 juin 2018 a décidé que ce secours ne serait plus corrélé au point de pension militaire d'invalidité comme à l'origine, et l'a porté au montant forfaitaire de 1.000 €.

En 2020, les mouvements suivants ont été enregistrés :

- aides financières : 0 ;
- secours au décès : 16 à 1.000 €.

Le solde du compte au 31 décembre 2020 est de 148.147,13 €.

Legs Scott - Au cours de l'exercice 2020, la commission d'attribution de ce legs, composée de M^{me} Algrain, MM. Le Ferran et Legrand, n'a recu aucune demande. Le solde du compte au 31 décembre 2020 est de 64.750,33 €.

Géré par l'ANPGIG, mais détenu sur un compte de la Fondation, ce legs sert à participer à l'acquisition de matériels (orthèses, prothèses) ou à l'aménagement de véhicules ou de sanitaires. L'aide est plafonnée à 1.000 €. Elle est renouvelable tous les deux ans pour les aides techniques et l'appareillage, et tous les cinq ans pour les équipements automobiles. L'ensemble des actions sociales est administré par l'association, mais les allocations sont versées par la fondation qui détient l'intégralité des fonds.

PROGRAMME D'ACTIONS

Le programme d'actions 2020 a retenu cinq projets pour un montant global de 32.000 €. La cérémonie de remise des prix aurait dû se tenir le 25 novembre 2020, mais elle a été de l'annulée en raison de la crise sanitaire.

Lauréats :

→ Comité Scientifique et Médical

Le médecin-chef Laurent Thefenne, chef du pôle de réhabilitation du blessé de l'HIA Laveran et de l'antenne de MPR de l'HIA Sainte Anne a reçu un prix de 10.000 €, pour le suivi et la prise en charge des militaires victimes d'une entorse grave du genou par laximétrie dynamique automatisée (LDA)).

→ Comité Handicap et Accessibilité

Plateforme Easy Access: les dix premiers acquéreurs d'un exemplaire recevront chacun une subvention de 1.000 €.

→ Comité Sport et Jeunesse

Un prix de 5.000 € voté pour un stage de reconstruction et de réhabilitation, ne sera finalement pas remis, le projet ayant été annulé en raison de la crise sanitaire. Le crédit sera reporté sur l'année 2021.

L'Association Ma Roue Libre a reçu un prix 5.000 € pour l'acquisition d'un fauteuil tout-terrain OUADRIX ACCESS TOUCH.

→ Comité de la Mémoire

Le prix littéraire Michel Tauriac, doté de 2.000€, attribué par l'Association des écrivains combattants et récompensant l'ensemble d'une œuvre, a été entièrement mécéné par la fondation. Le lauréat 2020 est M. Georges-Olivier Châteaureynaud.

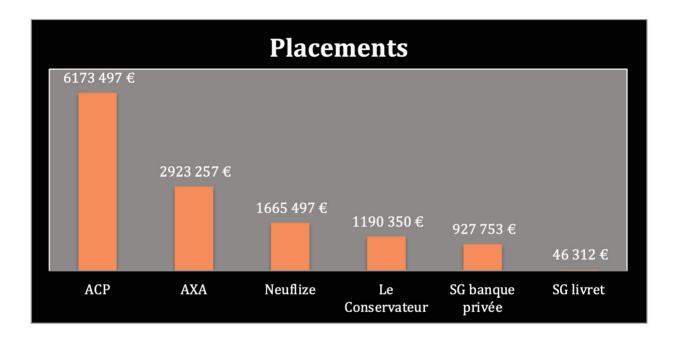
Pour assainir la gestion financière, le conseil d'administration du 29 novembre 2018 a décidé de ne plus reporter les crédits non consommés par les comités d'action d'une année sur l'autre. Le poste Activités du programme d'actions a été inscrit au projet de budget 2020 pour un montant de 40.000 € annuels, soit 10.000 € par comité d'action. Lors de la réunion du 15 octobre 2020, le bureau a validé la proposition du président de reporter, à titre exceptionnel, les crédits qui n'auraient pas pu être consommés en 2020, à cause de la situation sanitaire, sur l'enveloppe 2021.

PLACEMENTS

Au cours de l'année 2020, nous avons poursuivi notre politique de diversification du portefeuille dans la perspective de :

- Trouver des solutions financières permettant de générer des revenus :
- Financer les besoins structurels (charges de fonctionnement) et les projets d'avenir (comités d'action);
- Garantir la sécurité des fonds de la fondation pour préserver la dotation statutaire, sans avoir à mettre en application le droit de tirage octroyé par le Conseil d'État.

La valeur globale du portefeuille de valeurs mobilières de placement est estimée au 31 décembre 2020 à 12.926.666 €. Il est réparti de la manière suivante :



Classement des taux de rendement 2020 par prestataires financiers :

- Le Conservateur (OPCVM en €): 6,36 %
- AXA (contrat de capitalisation en € et unités de compte) : 1,18 %.
- Neuflize (contrat de capitalisation en € et unités de compte) : 1,16 %
- Société générale Livret association : 0,35 %
- Société générale Banque privée : 0,33 %
- Action Conseil Patrimoine (mix fonds €, unités de compte et SCPI) : 2,58 %.

Les rendements 2020 se traduisent au niveau du portefeuille par une baisse globale de 2,01 % par rapport à l'année 2019 (12.926.666 € contre 13.191.754 €).

À l'issue des différents mouvements au sein du portefeuille, la répartition avoirs/supports est la suivante :

- Fonds en euros: 33,32 % (capital garanti);
- Unités de compte: 53,51 % (risques divers) ;
- SCPI: 12,81 % (capital non garanti);
- Livret: 0,36 % (capital garanti).

Opérations réalisées sur les VMP en 2020

Société Générale		Le Conservateur						Conservateur	Le		ACP	ACP	ACP	ACP	Prestataire			
				ır Conservateur	Le					ır Conservateur	Le		MMA	APICIL LIFE	APICIL LIFE	APICIL LIFE	Établissement	
								Compte-titres n°		Long Cours Capitalisation Sécurifrance 100%	Intencial Archipel Capi 2300418	Intencial Archipel Capi 2300418	Intencial Archipel Capi 2300418	t Intitulé	Desillaconsocilicit			
EMTN échu en 2019					Pluvalor						Pluvalor		contrat d'assurance-vie 6	Pe Transa	Performance Transatlant 11-2018 (+ value)	Tra	Support	
300 000 €		200 000 €				14 000 €				14 000 €	310280€	14575€	145 753 €	Montant				
ACP				Conservateur	Le					Conservateur	Le		Société Générale	ACP	ACP	ACP	Prestataire	
GRESHAM BANQUE		Le Conservateur						Conservateur	Le			APICIL LIFE	APICIL LIFE	APICIL LIFE	Établissement			
Compte titres n° 000207805		Contrat de capitalisation "Conservateur Helios capitalisation" n°4601117					Contrat de			0018805	Compte-titres n°			Intencial Archipel Capi 2300418	Intencial Archipel Capi 2300418	Intencial Archipel Capi 2300418	Intitulé	
Athena Evolution Degressif fév. 2020	CPR Invest Education (A)	CPR Global Silver Age (E)	Palatine Planète (C)	Echiquier Positive Impact Eur (A)	Echiquier Artificial Intel. (B)	FF - Sustainable W & W Fund (A)	R-Co Valor (C)	Fonds en Euros	ODDO BHF AVENIR EUROPE (CR)	INDICE VALOR PAR C	R-CO VALOR (C)	EUROSE PART C	compte à vue	APICIL EURO SELECT	SURAVENIR EURO PROTECT	SG liquidité PEA	Support	1011
299 080 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	40 000 €	100 000 €	34 500 €	34 500 €	46 000 €	115 000€	14 000€	308 728 €	14 575 €	145 753 €	Montant	

ANALYSE DU BILAN

Le total du bilan est en diminution de 139.368€ par rapport au 31 décembre 2019.

Les actifs immobilisés sont en augmentation de 196.758€ (bien immobilier du legs Aufrère estimé à 87.000 €, toujours en vente, et réinvestissement des placements chez ACP pour 119.801€).

Les actifs circulants sont en diminution de 336.126 €.

Les fonds reportés liés aux legs sont de 122.781 € (Legs Aufrère : estimation de la maison 87.000 € et solde des espèces 35.781 € à recevoir).

Les autres dettes correspondent aux comités d'action à payer.

L'endettement à moyen et long terme est inexistant.

RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE DES PGIG

Une convention entre la fondation et l'Association nationale des plus grands invalides de querre (ANPGIG) a été signée le 9 juillet 2014.

Cet accord vise à réglementer la mise à disposition des locaux, des équipements, des matériels et du personnel de la fondation au profit de l'association. Il a aussi pour objet de fixer les modalités financières d'accompagnement de la fondation par l'association.

Au cours de l'année 2020, l'association a effectué un versement de 50.000€ au profit de la fondation pour sa participation au frais de fonctionnement et de personnel.

Ce transfert de fonds a été acté par les deux conseils d'administration.

CONCLUSION

Conseillé par le comité d'analyse stratégique et le comité financier, le conseil d'administration veille à gérer la structure avec prudence en s'attachant à préserver la dotation statutaire tout en ménageant une activité opérationnelle significative.

La réorientation du portefeuille vise à diversifier les placements dans le but d'obtenir un meilleur rendement global.

Une gestion interne dynamique et pilotée permet de dégager des plus-values dès que les circonstances le permettent. Les placements à échéance sont liquidés au terme.

Depuis 2011, année de création de la fondation, la perte cumulée après neuf exercices comptables est de 891.900 €.

COMPTES 2020

BILAN

ACTIF	NET	NET
	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	0 €	111 €
Immobilisations corporelles	2 292 222 €	2 202 381 €
Immobilisations financières	7 139 258 €	7 032 230 €
TOTAL	9 431 480 €	9 234 722 🕯
ACTIF CIRCULANT		
Créances reçues par legs ou donations	35 781 €	
Autres créances	8 098 €	6 738 €
Valeurs mobilières de placement	4 220 509 €	3 334 506
Disponibilités	118 274 €	1 377 822 €
Charges constatées d'avance	1 687 €	1 409 €
TOTAL	4 384 349 €	4 720 475
TOTAL ACTIF	13 815 829 €	13 955 197
PASSIF	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
FONDS PROPRES - FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		14 297 584
Fonds propres statutaires	13 341 000 €	11,207,001
Fonds propres complémentaires	956 584 €	
Report à nouveau	-626 106 €	-854 133
Résultat de l'exercice	-265 794 €	228 027
TOTAL	13 405 684 €	13 671 478
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	122 781 €	
Fonds dédiés	212 897 €	234 897
TOTAL	335 678 €	234 897
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0 €	
Provisions pour charges	0 €	
TOTAL	0 €	
,		
DETTES		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	12 656 €	9 563 +
Dettes fiscales et sociales	31 811 €	37 277
Autres dettes	30 000 €	1 982
TOTAL	74 467 €	48 822
TOTAL ACTIF	13 815 829 €	13 955 197

COMPTE DE RÉSULTAT

	RÉEL 2020	RÉEL 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Dons manuels	1105 €	
Contributions financières	50 000 €	
Utilisation des fonds dédiés	22 000 €	
Autres produits	16 613 €	
Autres produits (hors cotisation)		352 773
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	89 718 €	352 773
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	61 939 €	158 155
Impôts, taxes et versements assimilés	8 974 €	8120
Salaires et traitements	150 691 €	147 027
Charges sociales	73 342 €	75 044
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 289 €	1 892
Autres charges	48139 €	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	345 374 €	390 238
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-255 656 €	-37 465
PRODUITS FINANCIERS		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	57 201 €	51 079
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	2 066 €	138 147
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	136 665 €	49 274
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	195 932 €	238 500
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	140 825 €	
Intérêts et charges assimilées	1 €	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	65 244 €	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	206 070 €	
RÉSULTAT FINANCIER	-10138 €	238 500
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		163
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	163
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		171
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €	171
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0 €	-8 (
TOTAL PRODUITS	285 650 €	591 436
TOTAL CHARGES	551444 €	390 409
SOLDE INTERMÉDIAIRE		201 027
Report des ressources non utilisées d'exercices antérieurs		33 000
Engagements à réaliser sur ressources affectées		6 000
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-265 794 €	228 027



FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

13, avenue de La Motte-Picquet 75007 Paris Tél.: 01 44 11 32 70

www. invalidesdeguerre.org

président : André Auberger - (02 47 28 74 98) -

directeur: Bernard Le Ferran - (fondation@invalidesdeguerre.org) secrétariat et comptabilité: Héléna Boulaye (comptapgig@wanadoo.fr)